

# Avant-propos / Vorwort

---

Bernard BALZANI



Le projet EUR&QUA (2016-2020) relatif au développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfant (programme transfrontalier de coopération territoriale européenne 2014-2020 – INTERREG V « Grande région ») fait suite à trois programmes INTERREG (II, III et IV-A) qui ont successivement contribué au développement de nouvelles pratiques professionnelles en travail social sur l'espace de vie transfrontalier que nous nommons la « Grande Région », dans le but de soutenir la constitution d'un maillage d'acteurs favorisant la protection internationale de l'enfance sur les cinq versants de ce territoire transfrontalier, tant sur les dimensions du soutien aux parentalités fragiles et de l'aide à apporter à ces familles que de la continuité de l'action de soins, de l'action socio-éducative quand elles franchissent la frontière, quelles que soient les configurations et les situations de ces familles d'un côté ou de l'autre de la frontière.

Les précédents projets INTERREG, *Proximam-Lotharingie I* et *II* comme *Sophia-Lorraine* qui a suivi, ont proposé de répondre à l'enjeu que ces situations de déplacements transfrontaliers pouvaient produire des effets problématiques sur les fonctionnements familiaux, entre les parents et y compris vis-à-vis de l'enfant, mais aussi atténuer l'action des professionnels démunis d'outils et de grilles de lecture de ces situations les empêchant de proposer des réponses adaptées aux situations qu'ils avaient à accompagner. Ces effets ne trouvaient pas nécessairement de réponses techniques, innovantes leur permettant d'apporter des appuis pertinents aux fragilités initiales de ces familles amplifiées par l'« expérience transfrontalière » qu'ils vivent soit en se domiciliant sur un autre versant du territoire, soit en envoyant dans des lieux d'accueils et de prise en charge leur enfant (et parfois eux-mêmes en leur qualité de parent), comme à Etalle en Wallonie ou sur le territoire lorrain avec les centres maternels en Meurthe-&-Moselle (REMM de Laxou) et en Meuse (Les Islettes) dans le cadre des projets *Proximam-Lotharingie I* et *II* (entre 2005 et 2011).

Ces trois programmes qui se sont succédés entre 2005 et 2014 ont permis le développement de nouveaux modes de prise en compte des familles « fragilisées » et contribué à une certaine transformation des pratiques institutionnelles, professionnelles et administratives, ils ont

comme point de départ la Wallonie et les centres maternelles qui accueillent mères et enfants en difficultés, autour du modèle *Proximam* qui s'est élargi, avec l'apports d'expériences de certaines structures hors des frontières de la Belgique par des pratiques d'immersion et d'échanges avec d'autres lieux d'accueil et d'accompagnement sur des territoires de proximité, tout en poursuivant en parallèle un travail constant de comparaison des systèmes nationaux de protection de l'enfance, de l'aide aux soins en santé mentale et de l'accompagnement du handicap pour les familles, aux enjeux de la formation des professionnels dans ce contexte transfrontalier et à la question centrale de l'action publique, sa définition dans ce type de situation qui fait éclater les cadres de référence habituels.

Ces trois programmes historiques et fondateurs d'EUR&QUA ont porté sur trois problématiques au cœur de l'action qui nous a guidé durant la période 2016-2020, nous permettant de nous centrer sur la question de la convergence possible vers un système de protection internationale de l'enfant. Comme le soulignait Serge Léonard, lors des premières rencontres préparatoires au lancement du programme EUR&QUA, la « protection internationale de l'enfant ne doit pas se cantonner à un traitement exclusivement juridique et administratif. Les autorités centrales ont sans doute développé de très grandes expertises en matière de droit international mais sont rarement équipées d'une infrastructure psycho-sociale. Or, des mesures d'aide à l'enfance impliquent une conjugaison des savoirs. (...) la mise en place d'une pratique sociale internationale de protection de l'enfant implique non seulement une remise en question de nos représentations et implique aussi de revoir nos pratiques de travail social (...). » (Leonard, 2015, 155 ; 160).<sup>1</sup>

La première problématique travaillée a été relative au développement des compétences maternelles en milieu institutionnel et en milieu ouvert. En effet, l'évaluation de « la qualité du lien mère-enfant et les compétences maternelles ont et constituent encore deux préoccupations majeures des

---

<sup>1</sup> Léonard S., 2015, « Pour une protection internationale de l'enfant et un travail psycho-socio-juridique au-delà des frontières », in : Balzani B. *et al.*, *Protéger l'enfant par-delà les frontières*, Nancy : PUN-Editions universitaires de Lorraine, 155-161.

professionnelles œuvrant dans des structures telles que les centres maternels ou en milieu ouvert dans des services d'accompagnement des familles en situation précaire. De cette évaluation découle en effet des prises de décision toujours lourdes de conséquences tant pour la mère que pour l'enfant lui-même [pouvant provoquer une] séparation provisoire ou définitive d'avec une mère dont les compétences ont été estimées insuffisantes pour garantir la sécurité physique et affective de l'enfant ou pour contribuer à son développement émotionnel, cognitif et social. (Roskam, 2015, 53).<sup>2</sup> Elle a permis de souligner toute l'importance et la place centrale des « compétences maternelles » dans ce que le Conseil Européen a appelé « la parentalité positive » et que le programme a essayé d'évaluer à l'occasion du projet Proximam-Lotharingie I et II, afin de définir les attitudes ou les comportements qui soit « dans l'intérêt de l'enfant et qui respecte ses droits (*Ibid*, 2015, 55).<sup>3</sup>

La deuxième problématique a porté sur l'enjeu du développement de ce que les acteurs des programmes précédents ont désigné par le terme de « co-éducation microsociale » qui a pris essor dans les travaux et les pratiques professionnelles sur le versant wallon, dès 1996, de deux institutions (l'Institut Médico-Pédagogique d'Etalle et la Maison maternelle de Fleurus) qui créèrent, sous l'impulsion des professionnels et d'un psychologue, Pierre Manil<sup>4</sup>, un service d'accompagnement simultané de parent (les mamans souvent) et d'enfants en grande précarité, prémices des projets *Proximam-Etalle* et *Proximam-Longwy*, situés des deux côtés de la frontière entre la Belgique et la France, dans le cadre des programmes INTERREG *Proximam-Lotharingie I et II*.

---

<sup>2</sup> Roskam I., 2015, « Accompagner le développement des compétences maternelles en milieu institutionnel et en milieu ouvert », in : Balzani B. *et al.*, *Protéger l'enfant par-delà les frontières*, Nancy : PUN – Editions Universitaires de Lorraine, 53-77).

<sup>3</sup> Les lecteurs intéressés peuvent aussi se référer à un ouvrage précédent que certains partenaires des programmes Proximam Lotharingie I et II ont publié en 2009, *Figures d'attachement et soins du lien mère -enfant. Une recherche-action transfrontalière*, sous la direction d'Isabelle Roskam, de Vincent Meyer et de Jean-Luc Deshayes, chez L'Harmattan (Coll. « Logiques sociales »). Notamment le chapitre « Diagnostiquer le lien mère-enfant ? (55-81).

<sup>4</sup> Pierre Manil, psychologue clinicien, l'un des fondateurs de l'approche « Proximam ».

L'idée était fort simple, nous disait Pierre Manil lors de la clôture du congrès du programme INTERREG Proximam-Lotharingie II<sup>5</sup> : « Il y a quinze ans, deux amis très chers, Monique Dewez, Directrice de la Maison maternelle de Fleurus et Marc Ancion, Directeur de l'IMP d'Etalle, acceptèrent ma suggestion de transférer d'un site à l'autre une jeune maman et sa petite fille, aussi fragiles l'une que l'autre. Par la suite, sept mamans et leurs enfants furent accueillis de la même façon : chaque maman dispose d'un appartement supervisé à proximité de l'IMP – d'où l'intitulé *Proximam* – tandis que les enfants sont intégrés au groupe d'enfants confiés aux éducateurs de l'IMP. De la sorte, la maman et les éducateurs se partagent l'influence éducative. Proximam est donc une structure hybride, un OGM. C'est-à-dire un « organisme générateur de maternage... » L'expérience empirique reçut un début de théorisation dans une conférence donnée par les trois complices en 2003 à Marseille, lors d'un colloque de l'association anthéa sous le titre « Proximam : un lieu de liens »<sup>6</sup> (2015, 301).

A cette expérience fondatrice, dans la décennie des années deux mille, s'est ajouté le constat partagé suivant : « dans les trois régions concernées [Wallonie, Luxembourg, Lorraine – WLL], de nombreuses mères accompagnées d'enfant (plus rarement des pères) transitent d'une institution à l'autre, en général des institutions équipées pour l'accueil d'urgence, ou à moyen terme, offrant des prises en charge allant de quelques jours à quelques mois. Ces structures sont des foyers d'accueil d'urgence, des Centres Maternels, des institutions psychiatriques. Certaines sont équipées pour offrir un service adapté aux besoins fondamentaux de l'enfant, d'autres non. Il en résulte pour l'enfant des ruptures successives et une instabilité existentielle génératrice d'angoisse et de

---

<sup>5</sup> Manil P., 2015, « Victor Hugo et Proximam : une concordance des valeurs », exposé à la tribune du congrès de clôture du programme INTERREG Proximam-Lotharingie II, à Nancy, le 30 septembre 2011 (in : Balzani B., Protéger l'enfant par-delà les frontières, Nancy : PUN-Editions universitaires de Lorraine.

<sup>6</sup> Manil P., 2015, « Victor Hugo et *Proximam* : une concordance des valeurs », in : Balzani *et al.*, Protéger l'enfant par-delà les frontières, Nancy : PUN – Edition Universitaires de Lorraine, 301-306.

troubles de la personnalité. Nombre d'entre eux finissent par faire l'objet de placement par les autorités judiciaires ou administratives. Hélas le plus souvent, ces enfants auront, dans l'intervalle, subi des dommages irrémédiables entravant gravement leur développement. (...) La co-éducation micro-sociale est une tentative d'assurer cette continuité éducative aux enfants de parents fragilisés sans que ne doivent se rompre les liens fondateurs de leur identité et tout en assurant aux enfants blessés par les circonstances de la vie une pluralité de figures d'attachement auprès desquelles ils puissent se construire. » (Gillet et Rihoux, 2015, 233-234).<sup>7</sup>

Cette méthode qui a théorisé « l'expérience empirique » de Pierre Manil et ses deux « chers amis », rappelée quelques lignes plus haut, a porté les programmes INTERREG *Proximam Lotharingie I et II* et que l'on peut résumer de la manière suivante : « stabiliser les parcours erratiques des mamans et d'enfants, leur offrir un lieu de vie sécurisé, une trame de liens gratifiants et un capital de souvenirs heureux, ce que dans notre jargon nous avons appelé le biotope, le sociotope et le psychotope. On peut y lire la nécessité d'un accompagnement précoce. Au plus tôt sont épargnées à l'enfant les blessures d'une existence chaotique, au mieux est préservé son potentiel de développement. Or, aujourd'hui, nous souffrons tous d'avoir à soigner trop tard des enfants qui sont déjà des anciens combattants de l'existence, qui n'ont pas pu construire les raisons de faire confiance à des adultes disponibles et chaleureux. Aujourd'hui que les sciences médicales et les sciences humaines décrivent les conditions nécessaires au développement de l'enfant, on ne peut que s'indigner devant l'apathie des pouvoirs publics sinon à l'améliorer au moins à les maintenir. » (Manil, 2015, 303)

La troisième problématique est celle de la « comparaison des systèmes » administratifs, judiciaires et professionnels. En effet, les résultats des programmes *Proximam-Lotharingie I et II* ainsi que *Sophia-Lorraine* ont montré la convergence que nous avons proposé en perspective était confrontée

---

<sup>7</sup> Gillet M. et Rihoux J., 2015, « La co-éducation microsociale : des prémices aux avatars », in : Balzani B. *et al.*, Protéger l'enfant par-delà les frontières, Nancy : PUN-Éditions universitaires de Lorraine, 233-254.

à une réalité qui n'était plus nécessairement visible ou tangible sur le territoire de nos observations, l'espace transfrontalier entre la Wallonie, le Grand-Duché du Luxembourg et la Lorraine, à savoir que la frontière demeurait bien réelle. Plus précisément, la problématique de ce que nous avons appelé les « frontières-intermédiaires » (Hamman, Hintermeyer, 2012) a été mise en évidence durant les trois programmes précédents, plus particulièrement à l'occasion de *Proximam-Lotharingie II* : il s'agit des frontières entre l'administratif, le judiciaire et les capacités des familles et des professionnels à les « gérer ».

La frontière, comme objet à la fois singulier et pluriel, nécessite de dépasser les approches géographique ou spatiale et agit comme un analyseur de phénomènes sociaux et politiques qui produisent des catégories (de « bénéficiaires », les enfants en protection de l'enfance ou handicapés, selon les versants par exemple) ou encore produisant des modes de légitimation ou d'exclusion (de telle ou telle mère avec son enfant, ou de telle ou telle famille). Les frontières-intermédiaires que nous avons pu mettre en évidence sont au nombre de trois, comme nous l'avons développé dans l'article introductif à la partie III de l'ouvrage Protéger l'enfant par-delà les frontières (2015). La première de ces frontières renvoie à l'articulation difficile voire problématique entre les ordres du judiciaire et de l'administratif dans l'organisation des réponses que les acteurs construisent, ici le législateur et les professionnels en charge de la mise en œuvre des politiques sociales au plan local. Nous avons pu durant le programme EUR&QUA faire l'expérience de la réalité de cette première frontière-intermédiaire. Les travaux des groupes-relais du programme sont disponibles pour en attester la véracité. La deuxième frontière renvoie à la question des ressources des bénéficiaires quand ils sont accueillis en structure d'accueil et de leur gestion, selon le pays de destination (en fonction du pays d'origine). Les réalités socio-administrativo-financières des cinq versants du programme en 2021 laissent à comprendre que le chemin est encore long est difficile pour arriver à un système qui fasse abstraction des cadres nationaux pour se centrer sur l'intérêt supérieur de l'enfant. La troisième frontière renvoie, quant à cette dernière, à la question de l'organisation du travail au sein des lieux d'accueil et d'accompagnement qui est très liée, très construite à partir

des contextes réglementaires et financiers nationaux qui guident au final les pratiques de diagnostic et de coéducation des différents professionnels.

Nous écrivions plus haut dans cet avant-propos (quel que peu long, je m'en excuse auprès du lecteur) que trois problématiques avaient émergé de ces successifs programmes Interreg qui ont balisé le travail que nous avons conduit dans le cadre du projet EUR&QUA, une quatrième problématique, cette fois-ci transversale, a émergé plus spécifiquement du troisième projet et que nous livrons dans cet avant-dernier propos dans notre texte introductif, à savoir la question de la recherche collaborative et celle de la formation des professionnels.

L'une des options prise dans le projet Sophia-Lorraine a été d'entrer dans le sujet au travers d'une démarche d'histoire croisée (Werner et Zimmerman, 2003), comme le présente Jean-Luc Deshayes dans son propos introductif de la cinquième partie de l'ouvrage collectif *Protéger l'enfant par-delà les frontières* (Deshayes, 2015, 229-231).

« Il s'agit d'analyser des points d'intersection où peuvent se produire des événements susceptibles d'affecter, à des degrés divers, les éléments en présence, en fonction de leur résistance, perméabilité ou malléabilité et de leur environnement » (*Ibid*, 230)

Le programme Sophia-Lorraine a ainsi poursuivi un axe comparaison des systèmes développés par les acteurs qui a pris une double direction.

« La première consiste à mieux comprendre les contextes législatifs et sociétaux qui pèsent sur le devenir des mères et des enfants précarisés, la seconde privilégie l'analyse de trois terrains d'interactions : le démarrage d'une nouvelle structure à Longwy (*Proximam-Longwy*), l'étude des rapports d'immersion, la compréhension de situations précises de mobilité transfrontalière de mères et enfants concernés et des outils qui permettent de les traiter » (*Ibid*, 2015, 230-231).

Ces trois directions de travail de l'axe comparaison des systèmes du projet *Sophia-Lorraine* devait aboutir au développement d'une offre de formation transfrontalière, ancrée dans un centre de ressource conçu comme un espace de rencontre des expériences transfrontalières qui avaient fait

l'objet d'une analyse approfondie sur la durée des dix années de recherche-action, qui ont précédé le programme EUR&QUA. Ce souci de l'approche croisée doit également à une position tenue par l'ensemble des partenaires tout au long du projet et que Jeanne Meyer, alors président du comité de pilotage de *Sophia-Lorraine*, a rappelé aux participants du colloque de clôture du programme le 24 octobre 2013 lors de son allocution de fin de journée, en reprenant une idée-force de la pensée d'Edgar Morin : « relier, toujours relier », pour servir de guide à l'action car elle permettait « une vision partagée de la situation, favorisant les relations (et non le clivage) » (Meyer, 2015, 299). En effet, Jeanne Meyer nous rappelait que « le problème crucial de notre temps est celui de la nécessité d'une pensée apte à relever le défi de la complexité du réel, c'est-à-dire de saisir les liaisons, interactions et implications mutuelles, els phénomènes multidimensionnels, les réalités à la fois solidaires et conflictuelles (comme la démocratie elle-même, système qui se nourrit d'antagonismes tout en les régulant) » (Morin, 2011, 147).<sup>8</sup>

EUR&QUA parachève d'une certaine manière cette histoire du projet de développer une protection internationale de l'enfant, en s'intéressant à la question des blocages que les situations et les expériences transfrontalières produisent faute d'une infrastructure pluridisciplinaire internationale qui puissent produire ce cadre de protection nécessaire au développement de l'enfant et de son « sociotope », comme aimait à le présenter tant Pierre Manil que Jacques Rihoux, pour ce qui leur revient respectivement, durant ces travaux de recherche-action qui ont couru sur plus de quinze ans aujourd'hui et que les deux ouvrages collectifs, résultats des trois précédents programmes, ont tenté de présenter.<sup>9</sup>

Bernard BALZANI

30 juin 2021

---

<sup>8</sup> Morin E., 2011, *La voie pour l'avenir de l'humanité*, Paris : Fayard.

<sup>9</sup> Le travail de fondement théorique du dispositif *Proximam* est présenté dans l'ouvrage *Figures d'attachement et soins du lien mère-enfant. Une recherche-action transfrontalière* (2009), prolongé par l'ouvrage qui a posé les enjeux et les questions qui ont abouti au programme EUR&QUA, *Protéger l'enfant par-delà les frontières* (2015).

# Sommaire / Inhaltsverzeichnis

---

<b>AVANT-PROPOS, BERNARD BALZANI .....</b>	<b>11</b>
<b>SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS .....</b>	<b>21</b>
<b>Propos introductifs, Florence RENARD .....</b>	<b>25</b>
<b>PREMIERE PARTIE : L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA GRANDE REGION.....</b>	<b>49</b>
<b>A. Reconnaissance.....</b>	<b>51</b>
1. Cadre juridique européen et international, Alice LECONTE, Islam SHALIK, Augustin BOMPARD, sous la dir. Dr. Florence RENARD (dir.), Centre-Juridique Franco-Allemand.....	53
Internationale und europäische rechtliche Rahmenbedingungen, Alice LECONTE, Islam SHALIK, Augustin BOMPARD, unter der Federführung von Dr. Florence RENARD, Centre-Juridique Franco Allemand .....	83
2. Die soziologische Herangehensweise der Behinderung, Pr. Dr. Arthur LIMBACH-REICH, Université du Luxembourg.....	113
Résumé français .....	136
3. Approche luxembourgeoise, Me François MOYSE.....	145
Deutsche Zusammenfassung .....	161
4. Approche française, Dr. Anne-Sophie RENARD-MUGNIER .....	167
Deutsche Zusammenfassung .....	184
5. Kinder und Jugendliche mit Behinderung sind in erster Linie Kinder und Jugendliche, Bettina DIWERSY und Dr. Jörgen SCHULZE-KRÜDENER.....	189
Résumé français .....	238
<b>B. Scolarisation .....</b>	<b>249</b>

1. Le cadre législatif français, Pr. em. Hervé RIHAL.....	251
Deutsche Zusammenfassung .....	265
2. Rechtliche Rahmenbedingungen zur Inklusion in Schule und Hochschule in Deutschland, Katharina KOCH.....	267
Résumé français .....	287
3. Le cadre législatif belge, Dr. Florence RENARD .....	297
Deutsche Zusammenfassung .....	314
4. Patrick BEAUFORT, Collaborateur juridico-institutionnel au Conseil de l'Enseignement de Communes et Provinces, Liège ....	321
Deutsche Zusammenfassung .....	333
5. Le cadre législatif luxembourgeois, Gil STEINBACH, Service de l'Education différenciée, ministère luxembourgeois, Directeur d'école spécialisée, intervention .....	337
Deutsche Zusammenfassung: .....	347
<b>DEUXIEME PARTIE : L'ENFANT VULNERABLE DEvenu MAJEUR ....</b>	<b>349</b>
<b>A. Protection et vulnérabilité .....</b>	<b>351</b>
1. Une illustration de la prise en compte des situations de vulnérabilité par le droit français: La lutte contre les abus de faiblesse dans les contrats, Pr. Dr. Nicolas BALAT .....	353
Deutsche Zusammenfassung .....	374
2. Une illustration de la prise en compte des situations de vulnérabilité par la pratique notariale française, Me Marie Hélène GIROT, Notaire .....	381
Deutsche Zusammenfassung .....	390
<b>B. Entrée sur le marché du travail des personnes vulnérables.</b>	<b>393</b>
1. Les recours aux hard law et soft law dans le traitement des personnes handicapées en droit européen du travail, Björn SCHÜMANN .....	395
Deutsche Zusammenfassung .....	452

2. Inklusion und Arbeitsmarkt: fremde Welten oder gemeinsame Interessen? Umfassende Teilhabe trotz Neoliberalen Wirtschaftsdenkens?, Pr. Dr. Arthur LIMBACH-REICH, Université du Luxembourg.....	465
Résumé français .....	486
3. Questions liées à l'emploi des personnes handicapées en Wallonie, Luc FOHAL .....	495
Deutsche Zusammenfassung .....	503
4. Présentation de la Ligue HMC, Tarik GUENANE (Ligue HMC), Laurent MUSSOT et Paolo CAPELLARO .....	505
Deutsche Zusammenfassung .....	519
5. Inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail, Grégory LECLERCQ.....	523
Deutsche Zusammenfassung .....	531
6. Présentation du projet « Les Tactiles », Pierre MURAILLE et Vincent LEONE .....	535
Deutsche Zusammenfassung .....	543

